

Yvonand, le 9 décembre 2024



EXTRAIT
du procès-verbal du Conseil Communal
d'Yvonand

Séance du 09.12.2024

Présidence : M. Florian Breguet

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

vu le préavis de la Municipalité du 28.10.2024, **préavis 2024/14** ;
entendu le rapport de la commission des finances ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. De fixer à CHF 320.00 le prix de vente au m² des parcelles sises au lotissement des Goilles pour 2025.
2. Pour autant qu'il y ait une demande, ce prix est valable uniquement pour l'année 2025. Il sera revu chaque année et soumis à l'approbation du Conseil communal.

Le Président

Florian Breguet



La Secrétaire

Pauline Héritier